

était allé franchement et honnêtement; seulement, ne sachant pas à qui il avait à faire, il avait négligé de tout mettre par écrit; il les avait crus sur parole, et il semblerait que leur parole ne valût pas grand'chose. La "Great Lakes Dredging Co.", au lieu de tenir le port ouvert moyennant \$100 par jour, exigea \$1,200 pour chaque remorqueur, et je prétends que ces remorqueurs étaient médiocres et inefficaces. Ce qui le prouve bien c'est que le ministre fut obligé de payer à la "Reid Wrecking Co.", pas moins de \$5,000 pour un remorqueur qu'on fit venir de Sarnia. En outre, il lui fallut payer à la "Island Transportation Co.", de Saint-Ignace (Michigan), pour les services du steamer "Algoma", deux jours à \$300, \$600; ainsi, pour une besogne qui devait coûter \$100 par jour, le département a été obligé de payer \$8,600, plus \$600. Qui a certifié le nombre de jours pendant lesquels ces remorqueurs ont été employés ?

M. BRODEUR: J'apprends que le steamer "Algoma" n'a été employé qu'au printemps suivant, et non à l'automne lorsqu'on s'est servi des trois remorqueurs et du bateau de la compagnie Reid.

M. BENNETT: Pendant combien de jours s'est-on servi du bateau de la compagnie Reid ? Est-ce douze jours ?

M. BRODEUR: Je ne le sais pas exactement.

M. BENNETT: Parmi les fonctionnaires quelqu'un le sait-il ?

M. BRODEUR: Le sous-ministre m'apprend qu'il ne peut pas dire exactement pendant combien de temps on s'est servi de ce bateau. Toutefois, nous pourrions obtenir ce renseignement et le communiquer à la Chambre plus tard.

M. BENNETT: Nous passerons tout l'été ici. Il y a trois ou quatre fois que ce crédit est ajourné, afin de nous procurer ce renseignement.

M. BRODEUR: Je regrette beaucoup d'avoir à dire à l'honorable député que le renseignement qu'il désire se trouve dans la correspondance qu'il a entre les mains. Je n'ai pas cette correspondance que je lui ai remise.

M. BENNETT: Vous m'avez remis des copies et non les originaux.

M. BRODEUR: Les originaux ont été remis au comité des comptes publics. De fait, les travaux du département sont entravés depuis quelque temps parce que la plupart des documents ont été communiqués au comité ou à la Chambre.

M. BENNETT: Je ne crois pas que ces papiers aient été communiqués. Puisque le ministre ne connaît rien de l'affaire et que ses subordonnés en savent encore moins long. . .

M. BENNETT.

M. BRODEUR: L'honorable député trouvera ce renseignement dans les documents qu'il a entre les mains.

M. BENNETT: Le ministre ne sait rien et aucun de ses fonctionnaires ne semble en connaître plus long. Ces remorqueurs de la compagnie de dragage des Grands lacs ont été employés douze jours à cet endroit et il y a lieu d'inférer qu'on s'est servi pendant le même temps du bateau de la compagnie Reid pour lequel le Gouvernement a dû payer \$460 par jour.

M. BRODEUR: Je ne sais pas exactement pendant combien de temps on s'en est servi. Malheureusement, je n'ai pas les documents sous la main. L'honorable député les a. Il consentira peut-être à les examiner pour apprendre ce qui en est.

M. BENNETT: C'est un spectacle étrange. Entouré des fonctionnaires du département, le ministre ne saurait nous dire ce qu'on a fait des \$5,000. Eh bien, je serai obligé de le mettre au fait de la situation. Il ne s'agit que de \$5,000, il est vrai, ce qui est une simple bagatelle pour le département de la Marine et des Pêcheries. Je ne puis dire pendant combien de jours le remorqueur a été employé à cet endroit parce que la correspondance ne le dit pas. Il fut ensuite conduit à Port-Arthur pour faire partie de la remarquable expédition que le département avait organisée. Un détachement était commandé par le capitaine Sullivan et l'autre par le capitaine Reid. Ces deux bateaux sillonnèrent la baie depuis Fort-William, ravitaillant les gardiens des phares, et leurs commandants se blâmaient mutuellement. Aucune confiance n'existait entre eux.

Maintenant que j'ai fourni au ministre des renseignements relatifs à son département, aura-t-il l'obligeance de nous dire pendant combien de temps le capitaine Sullivan a été employé ?

M. BRODEUR: Ainsi que je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, nous n'avons pas engagé nous-mêmes ces vaisseaux, nous contentant de prendre des arrangements pour maintenir le chenal ouvert et libre de glaces. Peu nous importait la manière dont ces personnes s'y prenaient pour obtenir ce résultat.

M. BENNETT: La correspondance prouve que M. Fraser a conclu ces arrangements avec M. Whelan, le gendre du représentant de la circonscription de Rainy-River (M. Conmee). Murphy et Whelan s'engagèrent à tenir libres de glace les ports de Fort-William et de Port-Arthur moyennant la somme de \$100 par jour pour chaque port. Tout ce qu'on peut reprocher à M. Fraser c'est de n'avoir pas su à qui il avait affaire. Il aurait dû exiger un marché écrit. Au lieu de cela, il fit une convention avec ces entrepreneurs comme s'ils eussent été des